L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 MAI 1871.

44me Année—Vol. XLIV.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 2 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encan-eurs, rue Royale.—Il ne portion de terre, dans le Troisième District, et à 10½ heures A. M., tous les meubles de la maison située rue Commune, Nos 120 et 122.

Par le Gaunault, à la Bourse d'Essau, enchère Royale et Conti—vente péremptoire et sans réserve, à long crédit—de deux belles terrelles situées dans le Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième Districts, à Barthelville et Carrollton.

Par M. Barnett, dans la Rotonde St-Louis—objets en or, argent, ainsi que meubles, etc.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, poulets, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par H. J. Montgomery, à un mille d'ascan, 27 rue Camp—Vente régulière de meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 30 de la rue Chartres—Chaussures, Habillements fins de saison.

Par D. E. Morphy, au No 101 de la rue Poydras—Beurre de Goshen.

ATTENTION :

1er Le Shérif procédera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., sur lieux, Nos 120 et 122, rue de la Commune, en dessus de la Banque, Premier District, à l'adjudication de tous les meubles et effets qui s'y trouvent.

Beurre de Goshen.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

2e Faites imprimer vos factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

3e CANDIES PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA et Co., successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MARDI.

OPÉRA—L'Africaine.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La Mission de Mephisto.

L'Hôtel St. Louis.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le projet d'Association, conçu par plusieurs de nos concitoyens les plus haut placés pour acheter l'Hôtel Saint-Louis et le rendre à sa destination primitive, est aujourd'hui presque un fait accompli.

Comprenant que la ré-ouverture d'un aussi vaste établissement influerait de la manière la plus efficace sur la prospérité de cette partie de la Nouvelle Orléans qui est située au-dessous de la rue du Canal, la plupart des propriétaires et des commerçants de ce quartier ont mis un louable empressement à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à la réalisation de cet utile projet.

Le fonds capital de l'Association, on le sait déjà, est de trois cent mille piastres, soit douze mille actions de vingt-cinq piastres. Plus des deux-tiers du capital ayant déjà été souscrit, il suffirait, pour faire la liste des actionnaires, qu'une vingtaine de grands propriétaires, dont on s'étonne à bon droit de ne pas y voir déjà figurer les noms, souscrivissent pour le montant d'actions qu'il reste encore à placer. Il n'agit pour eux, non seulement de coopérer activement à une œuvre d'utilité publique, mais encore de participer à une excellente spéculation. En effet, l'immeuble qu'il s'agit d'acquérir a coûté assez à bâtir pour la somme qu'on en demande aujourd'hui, c'est-à-dire, cent cinquante milles piastres. Les réparations locatives qu'on se propose d'y faire, et qui comprennent l'installation d'un vaste établissement pour les bains et d'un magnifique restaurant, ne coûteront pas plus de $40,000, d'après les devis qui nous ont été communiqués. Il restera donc une somme de plus de $100,000, qui sera consacrée à meubler l'hôtel avec tout le luxe confortable des plus grands établissements des États-Unis et de l'Europe.

Il est question pour former le premier conseil de direction de MM. E. P. Miotton, Chas. Lafitte, Chas Cavaroc, M. A. de Lizardi, P. S. Wilts, D. A. Chaffraix, M. King. De pareils noms sont une garantie de bonne administration et un gage assuré du succès que ne peut manquer d'obtenir la nouvelle association. Que tous les actionnaires s'en ressent donc d'apporter leur contingent à cette entreprise si éminemment utile, et à l'apporter dès à présent afin de hâter l'organisation définitive de la compagnie et d'assurer la réouverture de l'hôtel en novembre prochain. Au profit de tous et de leur propre intérêt, non moins que de celui de la compagnie, nous ne saurions trop répéter aux propriétaires et aux négociants des rues adjacentes le vieil adage romain : *bis dat qui cito dat!*

INFÉRNE DE L'OPÉRA.—La troupe d'opéra comique vient de donner deux représentations consécutives—*La Dame Blanche* et la *Traviata*—dans lesquelles elle a affirmé avec éclat les hautes qualités qui la distinguent.

Aujourd'hui, M. Canaux convoque le public à son bénéfice. L'œuvre dont il a fait choix—*L'Africaine*—est l'une des plus belles du répertoire et des plus aimées du public. M. Canaux chantera Vasco de Gama. Nous avons tout lieu de penser que le bénéfice de notre fort ténor ne le fera en lieu à ceux de ses camarades : car les nombreux amis de cet artiste se feront un plaisir de répondre à son appel.

Avant la distribution des principaux rôles : Selika, Mlle d'Edelsberg ; Inès, Mme Dunestre—Vasco de Gama, M. Canaux ; Nélusko, Dumestre ; Don Pédro, M. Castelmary ; l'Inquisiteur et le grand Brahmine, M. Périé, Don Alvar, M. de Kerchof ; Don Diego, M. Dubosc.

Au deuxième acte, Grande Marche Indienne, réglée par M. Van Hamme, et dansée par tous les sujets du corps de ballet.

CHEMIN DE FER DE LA MOBILE ET DU TEXAS.—Ce chemin de fer vient d'opérer une réduction sur les prix du voyage de la Nouvelle Orléans aux villes d'eaux sur les bords des passes. Dans quelques jours il y aura un train spécial pour le service des villes d'eaux, ce qui facilitera beaucoup les communications de ces endroits avec la Nouvelle-Orléans. On trouvera dans l'annonce la liste des prix pour les billets d'aller et de retour. On vend des billets à encoignure Camp et Commune et aux stations.

POUR LE TEXAS. — Les voyageurs qui veulent se rendre au Texas par la voie du fleuve, peuvent s'embarquer à bord du *Clinton* qui partira aujourd'hui, à 5 heures du soir. Prix de chambre, $6 ; prix d'entrepont, $5. Avec cette réduction de prix, le *Clinton* est sûr de ne pas manquer de voyageurs.

CHEMISES FRANÇAISES.—Le goût de ces chemises s'est fortement répandu en Amérique et nous apprenons dévoué qu'elles ne soient portées en tous lieux, tant elles sont à la convenance de tout le monde. MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, 181 et 183, en ont reçu de grands lots qu'ils vendent à des prix très réduits.

CIGARES.—M. Ramon Platas vient d'ouvrir un nouveau magasin de cigares sous le nom de la VÉRITÉ, au coin des rues Bourbon et St-Louis. Nous n'avons pas besoin de dire que ces cigares seront de véritables havanas, provenant des meilleures fabriques de la Havane. M. Platas est connu depuis longtemps par la supériorité de ses articles, et nous le recommandons aux fumeurs en toute assurance.

☞ Le fameux remède du Dr. Boyer, de Paris, pour la guérison prompte et sûre de la vérole et des rhumatismes, dont le dépôt est chez C. Duhamel 111, rue du Canal, était épuisé : 200 de ces remèdes complets viennent d'arriver. Les personnes qui attendaient cet envoi sont priées d'envoyer leurs ordres. Le prix du remède complet est de $15. Dépôt du Phénol Boisenf.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 181.

☞ Le général R. R. Lee, actuellement à la tête du Séminaire de Lexington, vient de déclarer que le Kentucky ne pourra pas se passer de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs qu'un instrument devenu dans sa famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 119 & 189, à la Nlle-Orléans. 3m

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 183 de la rue du Canal.

SECOURS AUX INONDÉS. — M. Norbert Lonque, habitant qui se trouve voisin de la crevasse de Bonnet Carré, nous communique la lettre suivante :

Nouvelle-Orléans, 26 avril 1871.

M. Norbert Lonque.

J'expédie à bord du Bart Able un tierçon d'épaules fumées pour distribuer aux inondés de votre voisinage. Accepte je vous prie cette contribution d'un ami.

RAPHAEL BELTRAN.

Nous reproduisons cette lettre qui témoigne d'une bonne action accomplie simplement et sans ostentation, et regrette d'offenser la modestie de son signataire, parceque nous espérons qu'elle aura des imitateurs.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont font que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

Les Généraux de l'Émeute.

M. Cluseret répondant un jour à l'*Abeille* dans les colonnes du *Messager Franco-Américain*, à propos d'une lettre de lui que nous avions publiée et dans laquelle il disait prophétiquement : "il faut que Paris soit à nous ou nous le mettrons à feu et à sang, nous le réduirons en cendres," avait pris la peine de faire sa propre biographie, mais il avait oublié un incident relaté dans la lettre suivante adressée au *Gaulois* :

M. Cluseret, ex-capitaine aux chasseurs à pied, a quitté l'armée française, par démission, à la suite de l'aventure suivante :

M. Cluseret, étant en garnison à Cherchell, fit prendre chez l'officier d'intendance 50 couvertures de campement, les vendit à un juif à vil prix et en secret ; puis prétextant de la légèreté de son sergent-major, qui égara le bon établi pour percevoir ces couvertures, il ma les avoir reçues et porta contre ce même sergent-major une accusation de vol et de faux.

Le sergent-major subit une détention préventive assez longue ; mais, heureusement, pour lui, le bon signé Cluseret fut retrouvé par le fourrier de la compagnie et remis au parquet.

M. Cluseret reçut alors de son chef de bataillon l'avis d'avoir à donner sa démission immédiatement, sous peine d'être traduit, à son tour, devant le conseil de guerre. M. Cluseret ne se le fit pas répéter, et son nom fut rayé des cadres de l'armée.

M. Cluseret, en résumé, comme représentant, dans la ferme du Rocher-Blanc, à quelques kilomètres de Cherchell. Cette ferme appartenait, je crois, à un de nos députés, à M. de Garayon-Latour. Il y avait en ce moment un superbe troupeau de mérinos. Trois mois après, on ne trouvait plus trace du troupeau. Qu'était-il devenu ? J'ignore ce qu'en pensa le propriétaire, mais il remercia son gérant.

M. Cluseret quitta alors Cherchell, annonçant l'intention d'entrer dans le corps des zouaves pontificaux. Chacun sait le rôle qu'a joué M. Cluseret depuis cette époque. Inutile donc d'en parler.

A. POUPELIER,
Capitaine au 47e de marche, ancien chef du bureau arabe de Cherchell.

Qu'est-ce que le général Dombrowski se demandait-on. La Commune veut bien nous l'apprendre dans la proclamation qui suit adressée à la garde nationale :

Citoyens,

Nous apprenons que certaines inquiétudes se produisent dans la garde nationale au sujet du citoyen Dombrowski, nommé commandant de place.

Il lui reproche d'être étranger et inconnu de la population parisienne.

Eh bien, le citoyen Dombrowski est Polonais.

Il a été du chef principal de la dernière insurrection polonaise, et a tenu tête à l'infâme empereur Alexandre pendant mois.

Il a été général sous les ordres de Garibaldi qui l'estime tout particulièrement. Dès qu'il devint commandant de l'armée des Vosges, le premier soin de Garibaldi fut de demander le concours du citoyen Dombrowski. Trochu refusa de le laisser partir de Paris, et il mérite mieux encore.

Le citoyen Dombrowski a également fait la guerre de Caucase, où il défendait, comme ici, l'indépendance d'une nation menacée par un ennemi implacable.

Le citoyen Dombrowski est donc incontestablement un homme de guerre et un soldat dévoué de la République universelle.

La commission exécutive de la Commune.

M. Dombrowski est Polonais, il a été sous les ordres de Garibaldi et le général Trochu avait refusé de le laisser partir de Paris. Et voilà ses titres à commander les Parisiens !

L'éminent amiral Duracier est destitué. La Commune l'a remplacé par le citoyen Lefaucy.

Tous deux inconnus.

Il nous reste aussi à apprendre ce que c'est que l'illustre général Cecilia qui commande l'armée de réserve dans Paris. Et dire qu'il y a ceux qui traitent malheureux qu'ils ont tort, qui trahissent leur pays et font mettre Paris à feu et à sang pour obéir aveuglément à des aventuriers étrangers presque tous soudoyés par la Prusse !

Proclamation du Gouvernement Français.

Le Journal Officiel du gouvernement français, à Versailles, publie la proclamation suivante :

Au milieu des mortelles douleurs d'une lutte aussi inconsolée que criminelle, nous voudrions qu'il nous fût possible de faire entendre notre voix à la population de Paris, d'invoquer la raison, les bons sentiments du nous ceux que n'égare pas une inexplicable folie.

Comment cette majorité considérable, saine, sensée, ne s'est-elle pas réunie pour faire cesser de la poignée d'agitateurs par lesquels elle se laisse dominer ?

Elle reproche au gouvernement d'avoir abandonné Paris.

Mais elle oublie qu'il a fait appel à la garde nationale pour faire exécuter la loi, et qu'après avoir attendu toute une journée, resté seul, livré à la justice de la nation, il a dû se retirer près de l'Assemblée.

Qui le croirait cependant ? cette Assemblée elle-même, issue du suffrage universel représentant dans son essence le principe républicain, est l'objet des attaques les plus vives, des plus coupables calomnies.

On l'accuse de trahir la République et d'arborer le drapeau blanc. Chaque jour on annonce qu'elle a proclamé un roi.

Ces tristes inventions ne mériteraient pas de réfutation, si la crédulité qui les a fait adopter ne prouvait à nouveau dans un sentiment dangereux qu'importe de bien constater pour démontrer l'erreur politique sur laquelle il repose.

Paris est républicain ; il a acclamé la République au 4 septembre, et, après lui, la France entière l'a acceptée.

C'est au nom de la République que le gouvernement de la défense nationale a lutté contre l'invasion, que la France mutilée s'est reconquise elle-même par le vote souverain du 8 février et par la réunion de l'Assemblée qui en est sortie.

Au ce moment actuel, la République pouvait être discutée, car au gouvernement de fait du 4 septembre succédait le gouvernement légal, maître de lui-même et des destinées du pays.

L'Assemblée a eu la sagesse d'écarter toute délibération sur un si grave sujet à l'heure terrible où les excitations passionnées pouvaient perdre la Patrie.

Elle a accepté la République comme un fait, se réservant de lui faire subir l'épreuve du droit et reconnaissant que la meilleure politique consistait à se rangeant sous la bannière qui nous divise le moins.

M. le président du conseil a tracé son programme avec une fermeté et une franchise qui doivent être, pour les plus défiantes, la plus solide des garanties. Il a demandé à l'Assemblée de réorganiser le pays, de guérir ses plaies, de lui rendre le calme et la force, et de renvoyer jusque-là toute discussion sur la forme du gouvernement.

Jusque-là, il s'engage à conserver et à pratiquer la République, qu'il a promis de défendre et de faire respecter.

Ce pacte a été accepté.

Il a été tenu, il le sera loyalement.

La majorité de l'Assemblée, essentiellement conservatrice, comprend que rien ne serait plus fatal au pays qu'une compétition prématurée du pouvoir.

Elle comprend avec horreur une restauration impérialiste, et, convaincue que d'autres prétentions portaient un signal de discorde, elle s'est hautement déclarée contre ces malheurs qui nous accablent l'action collective de la nation entière, mais dans un même intérêt de salut, et seule assez forte pour surmonter l'effroyable tempête que l'empire, l'invasion et la sédition ont déchaînée.

Si telle est sa ligne politique, qui a le droit de la blâmer ? et comment ne pas reconnaître que ruiner son autorité, c'est détruire la République, qui repose uniquement sur le consentement de la majorité nationale ?

Entre l'Assemblée représentant la République et la légalité, et la Commune, prétendant à la dictature arbitraire et sanglante, il n'y a pas d'alternative.

Paris a pu juger les maîtres odieux qu'il s'est donnés depuis le 18 mars.

Dégoûtés de la Commune, ils ont pu leur prêter, au moins que de celui de la compagnie, nous ne saurions trop répéter aux propriétaires et aux négociants des rues adjacentes le vieil adage romain : *bis dat qui cito dat !*

Le Pérou, ébranlé dans de honteuses convulsions.

Ils n'ont pour eux que les fils du suffrage universel sont présentés, décrédité de manière à ne plus nuire, d'où pour eux que les éléments nécessaires à la vie, les soldats, n'ont pas pu leur faire vaincre les rebelles.

Le pénétrant un vaillant ennemi, le général Vinoy, a pu, en quelques jours, ne demandant qu'à vaincre, prendre complètement cette ville, ouvrage à ses lignes, qui, depuis quatre mois, a résisté à tout, tant la puissance, la prudence, et surtout, et intérêts en méditation de la loi et au respect de la justice, ne n'est pas immédiatement vaincu sous le drapeau du pouvoir légitime qui seul peut lui rendre la paix, le travail et la liberté.

Du reste, l'heure est prétendue. Ce n'est pas seulement la honte et la ruine, c'est le retour offensif de l'étranger, c'est la fin de la France qu'amènerait nécessairement la prolongation de cette situation violente. Nous avons le ferme espoir qu'elle ne touche à son terme.

Malgré les calomnies dont elle est l'objet, l'Assemblée poursuit avec impartialité la délibération de la loi municipale ; elle ne cherche pas dans la rédaction un prétexte pour ajourner le retour légal de Paris au droit commun. Comme le reste de la France, Paris devrait jouir de ses franchises municipales, il en jouira. Mais il reconnaîtra que ces franchises ne seraient qu'un instrument de tyrannie si elles n'étaient pas contenues dans les limites de la loi, et si les nouveaux pouvoirs n'exerçaient pas à Paris comme dans tout le pays leur légitime autorité.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

La canonnade continue à Neuilly.

Le fort d'Issy n'est pas encore rendu.

Les Maçons froidement reçus par Thiers.

Tout arrangement jugé impossible.

Les Maçons partagent avec les Nationaux le service des remparts.

Les éditeurs de journaux quittent Paris en toute hâte.

Une ceinture continue de barricades.

Cluseret a été relaché par ordre de la Commune.

Les Versailliates ont évacué Gennevillier.

CHRONIQUE LOCALE.

QUATRIÈME JUSTICE DE PAIX. — Théodule Duvert, tenant la Loterie de l'État de la Louisiane, Place Théâtre, Faubourg Marigny, cherche à recouvrer du défendeur, d'abord, une somme de quatorze dollars, montant d'un lot annoncé il prétend avoir droit comme porteur et propriétaire d'un billet de loterie en question, et de la Compagnie de la Loterie de l'État de la Louisiane, Nos. 63, en conséquence, une autre somme de trois dollars et 50 cents pour coût d'opposition.

Le défendeur après avoir nié les allégations du demandeur, a opposé l'exception péremptoire qui suit : 1o, le demandeur n'a pas le droit d'ester, le partitionnaire du billet de loterie étant lacéré et mutilé ; 2o, la prescription, aucune demande de paiement n'ayant été faite dans les trois mois immédiatement ses postes.

Les certificats des commissaires, MM. H. Pérnin et Adam Gifles, indiquent que le tirage de la Loterie de l'Louisiane, Nos. 63, a eu lieu le 5 avril 1870, plus d'un an avant le commencement du procès ; il indique aussi qu'un lot de quatorze dollars a été remis au billet qui fait l'objet du procès. Avant d'examiner le mérite des exceptions opposées par le défendeur, le juge considère qu'il est de son devoir de ne pas passer sous silence les illégalités.

Des témoignages adduits dans la cause, résulte que le jour du dernier tirage, il resort que le billet, objet du procès, avait été vendu par l'employé ou agent de la Compagnie, Marcadal, colporteur, au coin des rues Bourgogne et Chartres, et que celui-ci, sur le paiement du lot (quatorze dollars), avait remis la somme demandée, et que le demandeur, ayant reçu le billet, comme il est d'usage, a l'égard de qui il l'avait acheté.

Quelques jours après, l'employé ou agent de la Compagnie, à qui le billet avait été remis par M. Marcadal, le perdit dans une maison au coin des rues Mandeville et Moreau. Après avoir vainement réclamé après de la personne qui avait trouvé ce billet, l'employé de la Compagnie, déclare qu'une personne (dont le nom est donné dans le témoignage) et entre les mains de laquelle il était tombé, s'est présentée à son bureau, et qu'il a remis, au lieu des rues Bourgogne et Chartres, le billet en question, et qu'il a payé le lot, et que, sur le refus du demandeur de remettre le billet, il a fait à M. Marcadal, qui en était le seul détenteur de bonne foi au moment du paiement, le paiement lui-même qu'il avait envoyé chercher ailleurs, sur le vu du billet, déclaré que c'était le sien, et qu'il avait remis les quatorze dollars, que la personne quitta le bureau et ne s'y représenta plus. Plusieurs mois après, une autre personne (dont le nom est aussi donné dans le témoignage) se présente au bureau de la Compagnie, et, ayant présenté le billet, comme il est d'usage, à l'égard de qui il l'avait acheté.

Quelques jours après, l'employé ou agent de la Compagnie, à qui le billet avait été remis par M. Marcadal, le perdit dans une maison au coin des rues Mandeville et Moreau. Après avoir vainement réclamé après de la personne qui avait trouvé ce billet, l'employé de la Compagnie, déclare qu'une personne (dont le nom est donné dans le témoignage) et entre les mains de laquelle il était tombé, s'est présentée à son bureau, et a remis, au lieu des rues Bourgogne et Chartres, le billet en question, et qu'il a payé le lot, et que, sur le refus du demandeur de remettre le billet, il a fait à M. Marcadal, qui en était le seul détenteur de bonne foi au moment du paiement, qu'il avait envoyé chercher ailleurs, sur le vu du billet, déclaré que c'était le sien, et qu'il avait remis les quatorze dollars, cette personne quitta le bureau et ne s'y représenta plus. Plusieurs mois après, une autre personne (dont le nom est aussi donné dans le témoignage) se présente au bureau de la Compagnie, et, ayant présenté le billet à l'employé de la Compagnie